



Sainte-Foy, 13 juillet 2006

Commission conjointe chargée d'examiner le Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna
a/s Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Qc) G1R 6A6

Votre réf.

Notre réf.
4191-15-C81

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

Madame,

Vous trouverez ci-dessous les réponses d'Environnement Canada aux questions que la commission nous a adressées par courrier, le 29 juin dernier.

- 1. Quels sont les critères habituellement utilisés en terrain fédéral en ce qui a trait à la qualité des sols et des eaux souterraines, et quels sont ceux qui devraient s'appliquer au promoteur dans son suivi éventuel ?**

Le gouvernement du Canada, à travers le Code de Gérance de l'environnement (1992), s'engage à « Respecter sinon dépasser la lettre et l'esprit de la législation fédérale sur l'environnement et, dans la mesure du possible, se conformer aux normes provinciales et internationales pertinentes ». Par conséquent, nous préconisons la prise en compte et le respect du Code de Gérance par l'observation des préceptes les plus restrictifs qui composent les deux cadres de gestion des sites contaminés soit, dans ce cas-ci, du Québec ou du fédéral. Nous entendons par précepte : un énoncé de politique, un article de règlement, le critère d'un paramètre, un mode de gestion.

Concernant le choix des critères, les principaux documents à consulter sont la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable et des parcs (MDDEP) et les Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

Ces documents font constamment l'objet de mises à jour. L'utilisateur doit s'assurer d'avoir en sa possession les versions les plus récentes.

- 2. Quel est l'avis d'Environnement Canada quant à la qualité actuelle des sols et des eaux souterraines du site ? Votre Ministère a-t-il des préoccupations sur cette question ?**

L'information contenue dans l'étude d'impact et principalement dans les réponses du promoteur aux questions du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs révèle que les échantillons de sols prélevés sur le site ont des concentrations inférieures au critère C de la Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés, et ce, pour l'ensemble des paramètres mesurés.

.../2

L'implantation du terminal méthanier sur les terrains de Transport Canada ne modifiera pas la vocation du site, considérée industrielle. En conséquence, nous sommes d'avis que le promoteur devra se conformer aux exigences de la Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés lors de la réalisation de son projet.

De son côté, Transport Canada a procédé à l'inventaire de son site de Saint-Georges-de-Cacouna et l'a inscrit dans le Répertoire des sites contaminés fédéraux (RSCF) afin de satisfaire les exigences de la Politique du Conseil du Trésor sur les inventaires des sites contaminés fédéraux et des décharges de déchets solides fédéraux (2000)

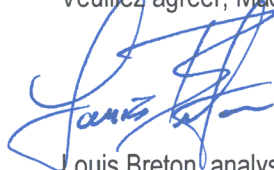
La politique demande aux organismes et ministères fédéraux d'établir et d'entretenir une base de données sur les sites contaminés sous leur responsabilité. Cette information est par la suite inscrite, au moins une fois par année, dans le RSCF.

Une consultation de la fiche du RSCF permet de noter qu'une contamination en hydrocarbures pétroliers et HAP a été identifiée sur le site, mais aucun volume de milieu contaminé n'a été consigné. De plus, la fiche ne précise pas la localisation de la contamination sur le site. À ce jour, Transport Canada n'a pas consigné de plan d'action pour le site ou décidé d'un type de gestion pour ce dernier.

Le rôle d'Environnement Canada est de donner aux ministères gardiens (ici TC) des avis scientifiques sur la gestion des sites contaminés et la préparation de l'information à entrer dans l'Inventaire des sites contaminés fédéraux et l'Inventaire des décharges de déchets solides fédéraux. À ce jour, aucune demande ne nous a été adressée par TC pour le site de Saint-Georges-de-Cacouna.

En espérant le tout à la satisfaction des membres de la commission.

Veillez agréer, Madame Gélinas, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Louis Breton, analyste principal

c. c. Éleine Bolduc (Transport Canada)
Claude Brassard (Pêches et Océans Canada)
Jacques Grondin (Agence canadienne d'évaluation environnementale)
Marc Provencher (Environnement Canada)

Adresse Internet :

Répertoire des sites contaminés fédéraux (RSCF)
<http://www.tbs-sct.gc.ca/fcsi-rscf/default.aspx?Language=FR>